

DIAGNOSTIC DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL
QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION
pour accompagner les entreprises agricoles

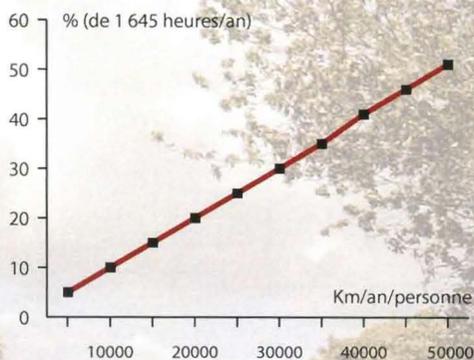
**RISQUE
ROUTIER,
TOUS
CONCERNÉS**

L'accident de la route est l'une des premières causes d'accident mortel au travail en agriculture et c'est la première au régime général :

5 % des accidents,
12 % du coût total MSA,
3 fois plus cher
que tout autre accident
du travail.



Durée d'exposition au risque routier



Soucieux de votre préoccupation concernant le risque routier, la MSA vous propose de réaliser une évaluation de votre entreprise ou de votre exploitation à l'aide de ce questionnaire.



Notre objectif est simple :

- 1. Vous aider à situer rapidement le niveau du risque routier encouru par vos salariés lors de leurs missions.**
- 2. Vous informer sur les actions de prévention à mettre en œuvre pour limiter le risque.**

À la suite de cette évaluation les solutions proposées seront à adapter à votre entreprise.

Alors en route pour l'évaluation...

A. ÉVALUATION PRÉALABLE

■ Qu'évoque pour vous le risque routier ?

.....

.....

.....

.....

.....

■ Comment évalueriez-vous le risque routier dans votre entreprise en le notant de 0 à 10 ?

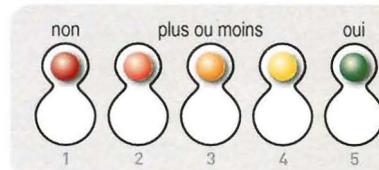
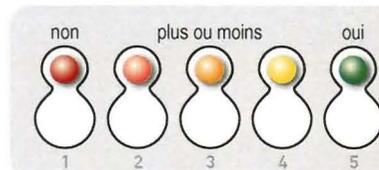
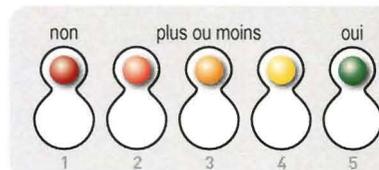
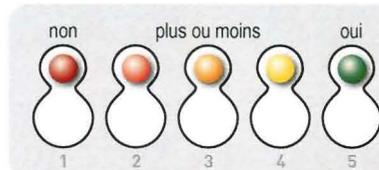
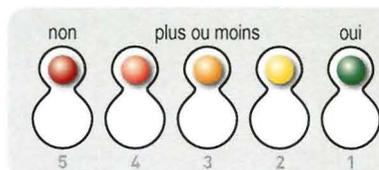
Cochez la case correspondante



B. LE QUESTIONNAIRE

1 VÉHICULE

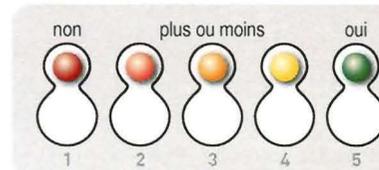
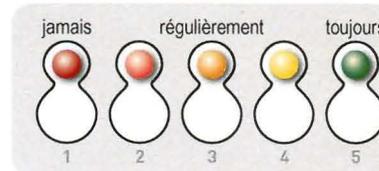
- a** Avez-vous à déplorer de nombreux petits dégâts sur les véhicules ? (*optiques, bris de glace, carrosserie*) ➤
- b** Lors de l'achat/location des véhicules favorisez-vous les équipements de sécurité ? (*air bag, ABS, climatisation, ESP, direction assistée...*) ➤
- c** Avez-vous mis en place des mesures pour assurer un transport sans risque des charges, matériaux, outils et produits ? (*aménagement, arrimage, répartition des charges*) ➤
- d** Portez-vous une attention particulière aux pneus ? (*vérification de la pression, remplacement, usure, pneus adaptés à la saison...*) ➤
- e** Existe-t-il une procédure pour l'entretien des véhicules ? (*fiche de route, carnet de suivi, organisation interne de l'entreprise*) ➤



Total des points (à reporter en C.)

2 CONDUCTEUR

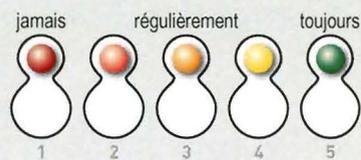
- a** Savez-vous si votre personnel itinérant dispose effectivement de son permis de conduire ? ➤
- b** Vérifiez-vous que votre personnel est médicalement apte à conduire un véhicule ? ➤
- c** Votre personnel se déplaçant régulièrement a-t-il reçu une formation théorique et/ou pratique à la conduite en sécurité dans le cadre professionnel ? ➤



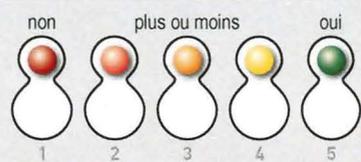
Total des points (à reporter en C.)

3 ORGANISATION DU TRAVAIL

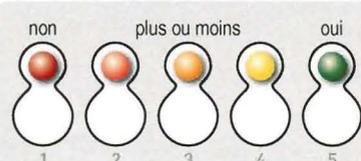
a Vous assurez-vous que les déplacements envisagés sont indispensables ?



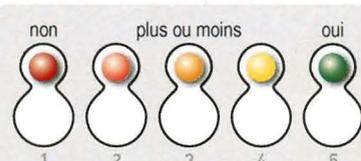
b Connaissez-vous le kilométrage annuel de vos collaborateurs et le temps de travail annuel que cela représente ?



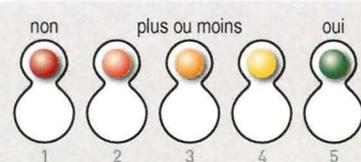
c Avez-vous défini des règles internes (temps de conduite, utilisation du téléphone portable, routes à privilégier) pour l'utilisation des véhicules ?



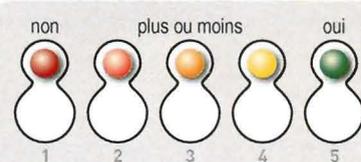
d Les salariés ont-ils accès sur intranet ou Internet à des outils cartographiques, des outils de prévision du trafic et de météo pour préparer leurs missions ?



e Avez-vous des contraintes professionnelles pouvant influencer l'activité de conduite et la prise de risque (conduite de jour, nuit, pression liée au temps, au rendement, à l'information pendant les déplacements) ?



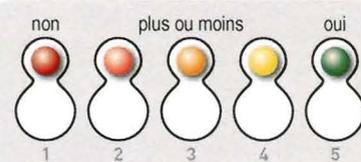
f Utilisez-vous des indicateurs du risque routier (nombre d'accidents, gravité, fréquence, analyse des accidents...) et font-ils l'objet d'un suivi dans le temps ?



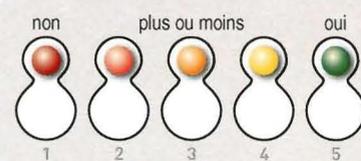
Total des points (à reporter en C.)

4 INFRASTRUCTURE

a Avez-vous répertorié des points noirs sur les voies de circulations que vous empruntez et/ou dans les entreprises où vous vous rendez ?



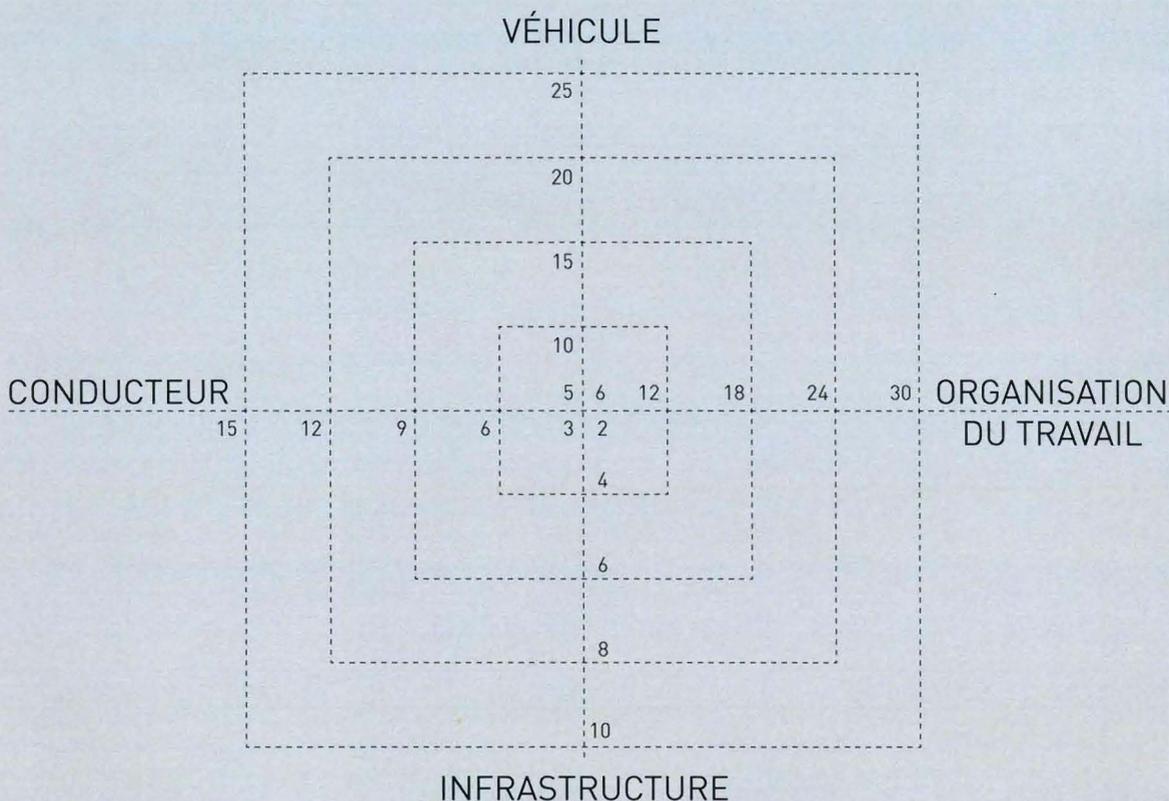
b Les entrées-sorties de l'entreprise et du parking du personnel, permettent-elles une bonne visibilité ? Une bonne insertion dans la circulation ?



Total des points (à reporter en C.)

- Reportez le total des points obtenus pour les 4 rubriques.
- Faire un point sur l'échelle graduée correspondante.
- Reliez les points entre eux.

Plus les points sont éloignés du centre, meilleure est votre évaluation du risque.



D. ÉVALUATION FINALE

- Comment évalueriez-vous le risque routier dans votre entreprise en le notant de 0 à 10 ?



- Quels sont pour vous les principaux risques professionnels de votre entreprise ?

N'oubliez pas de prendre en compte le risque routier lors de la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Quelques pistes d'action pour vous aider à diminuer votre risque routier

A. LE VÉHICULE

Outil de travail

Équipement de qualité

Véhicules adaptés au type de mission

Suivi d'entretien

Aménagements adéquats pour le transport des charges notamment

B. LE CONDUCTEUR

Conduire est un acte de travail complexe

Compétences des salariés

Enrichir les savoirs faire par des formations

Promouvoir un usage raisonné

Sensibiliser les salariés à l'importance du risque

C. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA GESTION DES BESOINS DE COMMUNICATION PENDANT LES DÉPLACEMENTS

Nécessité du déplacement

Organiser les tournées

Moyens pour préparer les missions

Gérer le temps de façon réaliste (on ne gagne pas de temps sur la route)

Gérer les communications

Définir des règles internes

D. INFRASTRUCTURE

Établir un plan de circulation au sein de l'entreprise.

Signaler tout problème d'aménagement de la voirie, d'incohérence ou de manque de signalisation à l'adresse suivante :

<http://www.ccsr.securite-routiere.gouv.fr/signalisation/SignalisationInit.do>



Informations sur le risque routier professionnel sur le site de la MSA, du comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel et le site santé et sécurité en agriculture :

http://www.msa.fr/front/id/msafr/S1096561018128/S1109261088900/S_Securite-routiere

<http://www.risqueroutierprofessionnel.fr/>

<http://references-sante-securite.msa.fr/>

Pour aller plus loin, les conseillers en prévention et les médecins du service Santé-Sécurité au Travail de votre département se tiennent à votre disposition.

Merci à la CRAM Aquitaine de nous avoir autorisé
à utiliser les questions contenues dans leur document :
« Évaluez le risque routier encouru par les salariés de votre entreprise »



FICHE D'ACCOMPAGNEMENT au questionnaire d'évaluation

OBJECTIF DU QUESTIONNAIRE :

Réaliser un diagnostic du risque routier professionnel avec remise du résultat du diagnostic immédiatement à l'entreprise.

Le questionnaire est aussi un support/un pré-texte pour aborder la question du risque routier professionnel avec l'entreprise.

De plus, il permet de déterminer des priorités d'action et de démarrer l'accompagnement de l'entreprise dans la prévention du risque routier.

PUBLIC CIBLE :

Chef d'entreprise et personnes ressources sur le risque routier, responsable logistique, CHSCT, responsable parc voiture, responsable sécurité...

MÉTHODOLOGIE :

L'outil a été conçu pour être accompagné par un CP et/ou un MT. Lors de l'entretien, il est conseillé de remettre un exemplaire à chaque participant.

Prévoir au minimum 45 minutes.

Possibilité de le faire en collectif mais plutôt avec la version informatique.

RAPPEL DES PRINCIPALES PISTES D' ACTIONS POUR VOUS AIDER À MENER L'ENTRETIEN.

LE VÉHICULE :

Le véhicule utilisé dans un cadre professionnel est un moyen de transport et **un outil de travail**. La sécurité sur la route dépend pour partie de la **qualité de l'équipement** dont dispose le salarié.

Pour une bonne gestion des véhicules en premier lieu il est important de choisir des **véhicules adaptés au type de mission** et tous dotés (VP et VUL) d'équipements de sécurité (ABS, airbags, ESP, climatisation...).

En deuxième lieu, il est nécessaire de mettre en place **un suivi d'entretien** afin de maintenir un bon état général des véhicules. Pour les VUL des mesures équivalentes doivent être mises en œuvre, en prévoyant des équipements et des **aménagement adéquats pour le transport des charges**.

LE CONDUCTEUR :

Conduire est un **acte de travail complexe**.

Le comportement des salariés sur la route dépend de leur niveau de compétence pour conduire un véhicule dans un cadre professionnel et de leur conscience des risques liés à la conduite.

Or, le permis B est une condition nécessaire mais pas toujours suffisante pour savoir conduire en sécurité tous les types de véhicules.

C'est le rôle de l'entreprise de :

- vérifier les **compétences des salariés en mission** (validité du permis de conduire),
- **d'enrichir leur savoir-faire par des formations** complémentaires au permis,
- de **promouvoir un usage raisonné** du véhicule professionnel,
- de **sensibiliser les salariés à l'importance du risque**.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA GESTION DES BESOINS DE COMMUNICATION PENDANT LES DÉPLACEMENTS :

La sécurité des salariés sur la route est d'abord une affaire d'organisation au niveau de l'entreprise.

Bien penser les déplacements, c'est mettre en place une organisation efficace pour gérer les missions de vos collaborateurs :

- en s'interrogeant sur **la nécessité du déplacement**,
- en **organisant les tournées** de façon optimale,
- en mettant à la disposition des salariés **des moyens pour préparer leurs missions**,
- en **gérant les temps de façon réaliste** pour limiter les risques de retard ou de débordement (qui sont les situations qui exposent très fortement les opérateurs au risque routier).

L'usage du portable pendant la conduite présente des risques importants, même avec un kit mains libres.

Bien gérer les communications, c'est mettre en place au niveau de l'entreprise des règles qui

précisent dans quelles conditions il est possible de communiquer en sécurité au volant (usage du portable à l'arrêt, messagerie pour les appels entrants pendant la conduite...).

C'est également mettre en place une organisation adéquate pour limiter la nécessité de communiquer pendant les déplacements ou utiliser des moyens alternatifs au portable. **Définir des règles internes de fonctionnement.**

INFRASTRUCTURE :

Signaler et informer aux autorités compétentes (la mairie du lieu d'établissement pour les voies communales et les services de la DDE pour les autres voies) **pour tous problèmes d'aménagements de voirie, d'incohérence ou de manque de signalisation.**

Il est aussi possible de le faire via Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ccsr.securite-routiere.gouv.fr/signalisation/SignalisationInit.do>

Prévoir un plan de circulation interne à l'entreprise.

• Questions diverses sur le risque routier professionnel :

- *Le port d'une oreillette pour recevoir des appels téléphoniques en conduisant est-il autorisé ?*
- *Accident de mission et accident de trajet sont-ils toujours considérés comme des accidents de travail ?*
- *Un employeur, public ou privé, peut-il vérifier que l'un de ses collaborateurs appelé à prendre la route est bien en possession d'un permis de conduire ?*
- ...

Les réponses à ces questions et d'autres questions/réponses sont téléchargeables sur l'intranet de la MSA (Intranet PI@netMSA/Protection Sociale/SST/outils et supports/Données et études, thème : risque routier.

→ Sources de renseignements, documentation sur le RRP :

Le site du comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel

<http://www.risque-routier-professionnel.fr/>

Le site de la MSA

http://www.msa.fr/front/id/msafr/S1096561018128/S1109261088900/S_Securite-routiere

Santé et sécurité en agriculture

<http://referencessante-securite.msa.fr/>

Observatoire national de la sécurité routière : statistiques des accidents

http://www.securiteroutiere.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=8